



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE CENOVUS ENERGY INC.

L'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc. (la « société ») aura lieu le mercredi 27 avril 2016 à 14 h, heure de Calgary, au The Westin Calgary, Grand Ballroom, 320 – 4 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada.

L'objectif de l'assemblée est d'examiner et de traiter les questions suivantes :

1. présentation des états financiers consolidés de la société ainsi que du rapport de l'auditeur connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015;
2. nomination des auditeurs de la société;
3. élection des administrateurs de la société;
4. approbation d'une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur la ligne de conduite de la société en matière de rémunération de la haute direction;
5. délibérations sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe fournit des renseignements détaillés quant aux questions devant être soumises à l'assemblée et fait partie du présent avis de convocation.

Vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à cette assemblée si vous étiez un porteur d'actions ordinaires de la société à la fermeture des bureaux le 4 mars 2016. Si vous êtes un porteur inscrit, vous avez le choix d'exercer par procuration vos droits de vote, que ce soit par Internet, par téléphone, par courrier ou par télécopieur, en utilisant votre formulaire de procuration pour nommer une autre personne qui assistera à l'assemblée et y exercera les droits de vote en votre nom, ou d'exercer vos droits de vote en personne en assistant à l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), vous devez exercer vos droits de vote en utilisant votre formulaire de directives de vote, qui vous permet habituellement d'exercer vos droits de vote par procuration, que ce soit par Internet, par téléphone, par courrier ou par télécopieur, et si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, vous devez vous nommer en tant que fondé de pouvoir. Votre vote sera compté, que vous assistiez ou non à l'assemblée, si vous votez par procuration avant l'assemblée par Internet, par téléphone, par courrier ou par télécopieur. Même si vous assistez à l'assemblée, il pourrait être plus pratique d'exercer vos droits de vote à l'avance. Veuillez vous reporter à votre formulaire de procuration ou à votre formulaire de directives de vote, selon le cas, et à la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe pour obtenir de plus amples renseignements sur les moyens que vous pouvez utiliser pour voter. **Les formulaires de procuration remplis doivent parvenir à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Services aux investisseurs Computershare Inc., au 100 University Avenue, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard à 14 h, heure de Calgary, le 25 avril 2016** ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée. Les formulaires de directives de vote remplis doivent être retournés conformément aux directives figurant sur le formulaire.

Votre vote est important. Nous vous recommandons de lire les documents joints avec attention. **Si vous avez des questions au sujet de l'information figurant dans ces documents ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire de directives de vote, selon le cas, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, D.F. King Canada, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1-800-622-1642.** Une webdiffusion en direct de l'assemblée sera offerte sur notre site Web au cenovus.com.

Les actionnaires, les fondés de pouvoir et les invités devront présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme gouvernemental avant d'être autorisés à se joindre à l'assemblée. Pour la sécurité des personnes qui assistent à l'assemblée, les représentants autorisés de la société peuvent également inspecter les sacs et ont le droit d'interdire les sacs à l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir ont le droit de voter et de participer aux questions soumises à l'assemblée. **Les personnes qui ne sont pas des actionnaires inscrits ou des fondés de pouvoir et qui souhaitent assister à l'assemblée à titre d'invités inscrits devraient demander la permission avant l'assemblée** par courriel adressé à investor.relations@cenovus.com, par téléphone au 1-403-766-7711 (sans frais au Canada : 1-877-766-2066) ou par la poste aux Relations avec les investisseurs, Cenovus Energy Inc., 500 Centre Street S.E., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) T2P 0M5. Les personnes qui ne sont pas autorisées à assister à l'assemblée ou qui ne sont pas tenues d'y être présentes, y compris les invités inscrits, peuvent être admises à l'assemblée uniquement si elles obtiennent le consentement du président de l'assemblée ou le consentement de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

/s/ Gary F. Molnar

Gary F. Molnar
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
Le 4 mars 2016